

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

**QUESTION ECRITE**

Demande de :	Mme d'Ursel - M. Dujardin
Date :	30 03.2021
Adressée à :	M. Harmel

**Sujet .**

"Monsieur l'échevin des finances,

Pourquoi déjà lever les mesures de relance qui avaient été prises à juste titre en mai 2020 ?

Nous avons été tous surpris d'apprendre le retour du stationnement réglementé à Stockel à partir du 1er février.

Depuis le 18 mai, le collège avait décidé, "pour favoriser la relance des commerces, de permettre un stationnement gratuit pendant 2h avec utilisation du disque bleu dans les zones payantes oranges et vertes de Stockel ainsi que sur la place Dumon et les emplacements 30 min, autour de celle-ci".

Inutile de rappeler en plus qu'outre les mesures de restriction d'accès, les commerces doivent subir maintenant les travaux liés à la rénovation des tram 39 ce qui complique encore l'accès des clients.

Dans ce contexte et contrairement au Collège échevinal, nous pensons que les mesures de relance ne doivent pas être stoppées dès aujourd'hui. Il faut plus que jamais non seulement les conserver mais aussi assouplir les contrôles en cette période où les citoyens sont déjà tant accablés par ailleurs.

Le MR aurait donc maintenu les 2h de stationnement gratuit afin de favoriser et soutenir les commerces qui souffrent déjà assez sans subir de nouvelles mesures contraignantes au lieu de diminuer cela à 45 min.

Face au confinement et face aux travaux de la Stib qui étaient nécessaires, pourquoi ne pas faire perdurer la mesure stationnement gratuit pour soutenir les commerces et solutionner le problème actuel d'évitement de la place dès que l'on voit de loin les barrières de chantier qui bouchent l'entrée de l'une des voiries d'accès à la place ?

Mettons tout en œuvre pour soutenir la qualité de vie et l'activité du plus grand noyau commercial de notre commune".

**REPONSE**

Chers collègues,

J'ai lu avec attention votre question écrite.

Comme vous, je suis extrêmement attentif aux difficultés que connaissent les commerçants depuis plus d'un an. C'est pour les soutenir que nous avons décidé à partir du 18.05.2020, contrairement aux communes voisines, d'opter pour la formule de stationnement gratuit 2h dans la zone de Stockel.

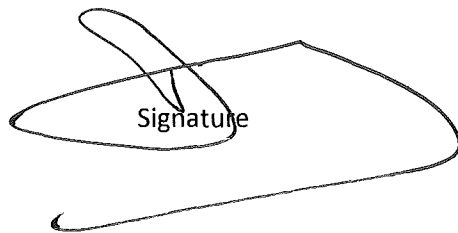
Vu les difficultés financières dues à cette période Covid, il nous a semblé opportun à partir du 01 02.2021 de reprendre le contrôle normal du stationnement et, toujours dans un souci de favoriser les commerçants, d'accorder un stationnement gratuit de 45 min sur la place Dumon.

De plus, nous avons entamé en février 2021 des discussions avec le propriétaire et l'exploitant du parking du Stockel Square. Nous avons trouvé un accord avec ceux-ci et, toujours dans le but de favoriser la relance, avons obtenu 90 min. de stationnement gratuit dans le parking du Stockel Square du lundi au vendredi entre 17h et 20h à partir du 01.05.2021.

Par ces mesures, nous avons décidé de veiller tant aux intérêts des commerçants qui doivent subir les difficultés liées au Covid et aux travaux de la Stib qu'aux intérêts de nos habitants.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le 21 04.2021

L'échevin délégué,



Signature

*NB : réponse signée à remettre au secrétariat qui se charge de l'envoi de la réponse au conseiller communal*